

Les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sont publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Pour plus de renseignements visitez le site www.issai.org

INTOSAI



Avant-propos

ISSAI 5220

INTOSAI PROFESSIONAL STANDARDS COMMITTEE

PSC-SECRETARIAT

RIGSREVISIONEN • LANDGREVEN 4 • P.O. Box 9009 • 1022 COPENHAGEN K • DENMARK
TEL.:+45 3392 8400 • FAX:+45 3311 0415 •E-MAIL: INFO@RIGSREVISIONEN.DK

INTOSAI



INTOSAI General Secretariat - RECHNUNGSHOF
(Austrian Court of Audit)
DAMPFSCHIFFSTRASSE 2
A-1033 VIENNA
AUSTRIA

Tel.: ++43 (1) 711 71 • Fax: ++43 (1) 718 09 69

E-MAIL: intosai@rechnungshof.gv.at;
WORLD WIDE WEB: <http://www.intosai.org>

AVANT-PROPOS

de Sir John Bourn Contrôleur et Vérificateur Général du Royaume-Uni
Président du Groupe de travail sur le contrôle de la privatisation

Le recours au financement privé pour des infrastructures publiques ou l'octroi de concessions à des opérateurs du secteur privé pour qu'ils fournissent des services publics peuvent être considérés sous le même jour que la privatisation. La privatisation de même que l'approche fondée sur les financements public/privé ou les concessions impliquent que l'Etat cesse d'effectuer des activités susceptibles d'avoir été traditionnellement considérées comme étant exclusivement de son ressort. Dans le cas de la privatisation, l'Etat peut parfois renoncer entièrement à tout rôle particulier en ce qui concerne l'entité privatisée, mais s'il adopte l'approche fondée sur les financements public/privé ou les concessions, il continuera à s'intéresser aux activités en question. Par conséquent, l'Etat sera concerné par la mise en place de ces arrangements sur une base de nature à assurer un bon rapport qualité-prix et veillera par ailleurs à ce qu'ils continuent de le faire.

Les directives sur le contrôle des financements public/privé et des concessions énoncées dans le présent document traitent donc de ces deux aspects. Elles représentent l'expérience des nombreuses ISC qui sont membres du Groupe de travail sur le contrôle de la privatisation et de celles qui ont soumis leurs commentaires sur le projet de directives. Le résultat est donc un exposé autorisé d'une approche du contrôle de ces arrangements que peuvent utiliser les ISC à travers le monde.

John Bourn

Séoul

Octobre 2001